

Cheseaux, le 17 août 2020

**CONSEIL COMMUNAL
CHESEAUX**

PREAVIS N° 50/2020

Demande de crédit d'étude pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 - Préambule

Depuis une quinzaine d'années, le fort développement du Nord lausannois et du Gros de Vaud engendre une importante augmentation de trafic sur le contournement de Cheseaux. Celui-ci étant à saturation aux heures de pointe, il en résulte un trafic de transit élevé à travers notre village.

En sus de la situation actuelle, il faut également prévoir le futur trafic engendré par le potentiel de développement de la région prévu pour les 15 prochaines années. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour augmenter la capacité d'absorption du contournement.

2 - Historique

2.1 Etude de trafic exploratoire

Afin de répondre à la problématique précitée, une étude exploratoire de trafic a été réalisée par le bureau Transitec en 2015. Les buts de cette étude étaient, entre autres, de recenser les charges de trafic actuelles du contournement, d'évaluer les charges de trafic futures et de déterminer les meilleures solutions d'aménagement des carrefours (feux, dénivelés, modifications des giratoires ou perte de priorité).

Elle a conclu au doublement des voies de circulation dans les giratoires les plus chargés de Bel-Air et Mon Repos ainsi que leurs branches d'approche ouest et est.

2.2 Etude préliminaire

L'étude, débutée en 2017, a été pilotée par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) avec un groupe technique et un groupe décisionnel composés de représentants des Municipalités de Cheseaux et Lausanne, de la DGMR, du SDNL (Schéma directeur nord-lausannois), des TL, du SDT (Service du développement territorial) et de la DGE (Direction générale de l'environnement).

Les bureaux Stucky (génie civil) et Transitec (trafic) ont été mandatés pour sa réalisation.

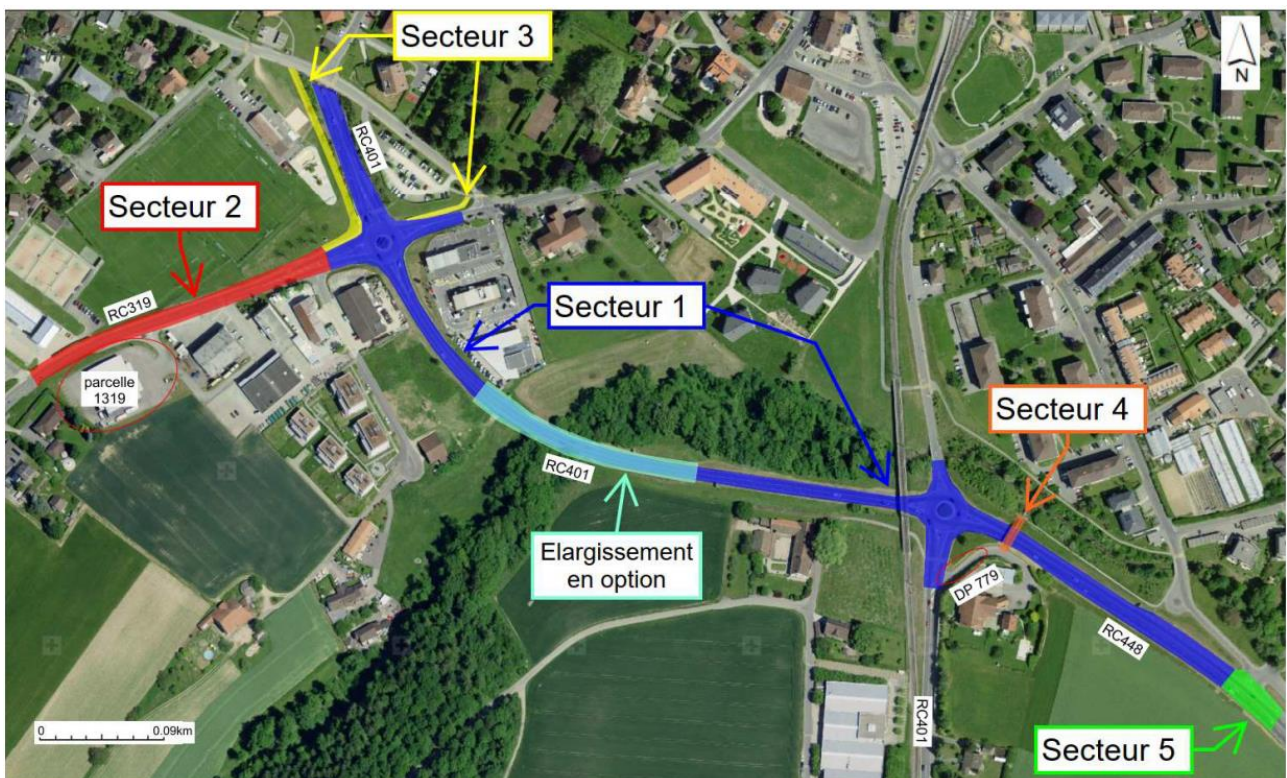
Le cahier des charges de l'étude préliminaire a été basé sur les principes définis par l'étude exploratoire en incluant deux mesures inscrites dans le PALM :

- Un cheminement de mobilité douce reliant la route de Genève au chemin de Sorécot (évitant une traversée dangereuse et non conforme du contournement par les piétons et les vélos).
- Une voie bus sur la route de Genève en approche du giratoire de Mon Repos (facilitant l'avance du bus dans le trafic aux heures de pointe et son insertion dans le giratoire).

Les buts de cette étude étaient de :

- Vérifier la faisabilité des principes retenus en fonction des contraintes (technique, foncière, environnementale...).
- Analyser différentes options ou variantes de réalisation.
- Etablir des plans qui serviront de base à l'exécution.
- Fournir un tableau estimatif de l'ensemble des coûts.

Le projet se décompose en 5 secteurs (en annexe, quelques illustrations)



Secteur 1 :

Passage à 2 voies de circulation dans les giratoires et passage à 2x2 voies des branches d'approches (uniquement RC401 et RC448) sur une longueur d'environ 100 m.

Secteur 2 :

Création d'une voie bus d'environ 150 m sur la rte de Genève en direction de Cheseaux, et élargissement des trottoirs et réfection du revêtement du tronçon.

Secteur 3.1 :

Création d'un cheminement de mobilité douce de 3 m de largeur entre la rte de Genève et le chemin de Sorécot.

Secteur 3.2 :

Suppression du trottoir entre le chemin de Sorécot et le giratoire de Mon Repos.

Secteur 4 :

Elargissement en longueur et en largeur de la passerelle de Bel-Air enjambant la RC448.

Secteur 5 :

Création d'une piste d'insertion pour les vélos sortant de la rue de la Mèbre ou du ch. des Crottes en direction de la Blécherette.

2.3 Coût d'exécution et principe de répartition

Le tableau ci-dessous est un devis estimatif à +/- 30% établi par le mandataire lors de l'étude préliminaire. La répartition des coûts se fait selon les articles 20, 21 et 56 de la loi sur les routes (Lrou).

Le contournement (RC401 et 448) est une route cantonale dont l'entretien incombe à l'Etat (secteurs 1,4 et 5), tandis que la route de Genève sud (RC319) est une route cantonale en traversée de localité, propriété communale, dont l'entretien incombe à la commune de Cheseaux (secteurs 2 et 3)

Les montants sont TTC et honoraires compris

Secteurs	Coûts tot [CHF]	Part DGMR [%]	Part Cheseaux [%]	Coûts DGMR [CHF]	Coûts Cheseaux [CHF]
1	6 000 000	100	0	6 000 000	-
2	1 600 000	0	100	-	1 600 000
3.1	260 000	33	67	86 658	173 342
3.2	10 000	50	50	5 000	5 000
4	500 000	100	0	500 000	-
5	500 000	100	0	500 000	-
Total	8 870 000	80	20	7 091 658	1 778 342

En juillet 2019, le canton et la commune de Cheseaux ont signé une pré-convention de financement des études reprenant cette clé de répartition.

3 - Coût de l'étude

Selon le même principe de répartition que précédemment mentionné, le tableau ci-dessous montre la part de la commune de Cheseaux pour les coûts d'étude jusqu'à et y compris la procédure d'appel d'offre pour la réalisation.

Etude du projet pour l'avant-projet, l'enquête publique et appel d'offre		
Honoraires d'ingénieurs et géomètres		
Reprise des études précédentes	CHF	3 000,00
Proposition et suivi d'investigation pour la route et les ouvrages	CHF	5 000,00
Avant-projet	CHF	8 000,00
Examen préalable	CHF	2 000,00
Projet de l'ouvrage	CHF	20 000,00
Enquête	CHF	2 000,00
Appel d'offres	CHF	10 000,00
Relevés géométriques	CHF	5 000,00
Heure à disposition du MO pour des tâches qu'il peut déléguer	CHF	5 000,00
Sous total :		60 000,00
Divers		
Emoluments d'enquête, frais de procédure	CHF	4 000,00
Expertises avant travaux	CHF	13 000,00
Divers	CHF	5 000,00
Sous total :		22 000,00
Total HT		82 000,00
TVA 7.7%		6 000,00
Total TTC		88 000,00
TOTAL TTC du crédit d'études arrondi :		
	CHF	90 000,00

La procédure d'appel d'offre pour l'ensemble des prestations de cette étude s'étant terminée en juin 2020, il s'agit de montants après soumissions rentrées.

4 - Subvention et co-financement

Concernant la commune de Cheseaux, les deux mesures suivantes sont inscrites dans le PALM 2012 et bénéficieront d'un co-financement fédéral à hauteur de 35%.

- 16.NL.03 Aménagement d'une voie pour transports publics sur la route de Genève.
- 4c.NL.109 Cheminements nouveaux de mobilité douce.

De plus, selon l'art. 56 de la loi sur les routes, le renouvellement du revêtement de la RC 319 pourra bénéficier d'une subvention cantonale d'un minimum de 25%.

5 - Planning intentionnel du projet

	2020				2021				2022				2023				2024				2025			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Procédure d'appel d'offres (honoraires)																								
Attribution du crédit d'étude par le conseil communal																								
Avant-projet																								
Examen préalable																								
Enquête publique travaux																								
Enquête publique expropriation																								
Réserve expropriation si oppositions																								
Etablissement du projet de l'ouvrage																								
Procédure d'appel d'offres (génie civil)																								
Analyse des offres																								
Demande crédits																								
Etablissement du projet d'exécution																								
Réalisation																								
Préparation de chantier																								
Exécution																								
Pose du tapis final été 2026																								

6 – Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité de Cheseaux vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- l'autoriser à engager la procédure telle que décrite dans le présent préavis
- lui accorder à cette fin un crédit d'étude de CHF **90'000.00**

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

Le Conseil communal de Cheseaux

- Vu le préavis municipal 50/2020 du 17 août 2020
- Vu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris la procédure d'appel d'offres pour la réalisation pour le réaménagement du contournement de Cheseaux, par l'insertion d'une voie bus sur la route de Genève et la création d'un cheminement de mobilité douce entre la route de Genève et le chemin de Sorécot.

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.00 pour financer les études y relatives.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2021.

Décharge

la commission de son mandat

Adopté par la Municipalité de Cheseaux lors de sa séance du 17 août 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexes

Giratoire de Mon Repos



Giratoire de Bel-Air

